

# NOTE D'INFORMATION

n° 20.44 – Novembre 2020

## Profil des admis aux concours enseignants 2019 des premier et second degrés

- ▶ À la session 2019, 26 200 candidats sont déclarés admis aux différents concours enseignants, dont près de 22 400 pour l'enseignement public soit 85 % des candidats. Globalement, huit admis sur dix sont issus des concours externes. Comme les années précédentes, une partie des candidats qui ont échoué à la session 2018 se sont représentés à la session 2019, ils constituent un quart des admis aux concours externes du second degré. Dans l'ensemble, les femmes sont largement majoritaires parmi les candidats admis aux concours enseignants, surtout pour le premier degré et dans l'enseignement privé. Les lauréats sont en moyenne plus jeunes dans le public que dans le privé, de deux à quatre ans selon le niveau d'enseignement. Malgré un élargissement et une diversification des viviers de recrutement, les étudiants issus des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) constituent le principal vivier des concours externes. Leur taux de réussite est supérieur à la moyenne pour chaque type de concours, une réussite différenciée selon les académies et les disciplines.

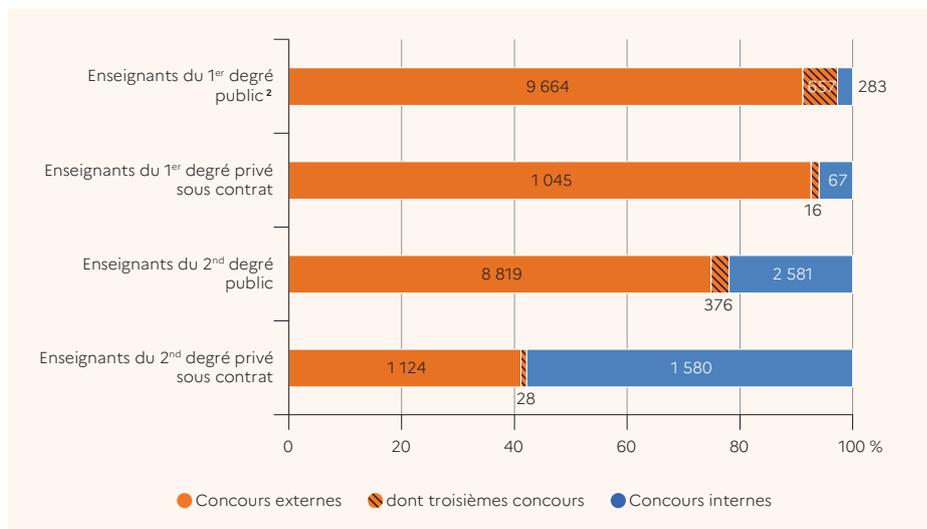
Ministère de l'Éducation nationale,  
de la Jeunesse et des Sports  
Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald  
Auteure : Catherine Valette, DEPP-A2  
Édition : Bernard Javet  
Maquettiste : Frédéric Voiret  
e-ISSN 2431-7632

- ▶ Parmi les 26 240 candidats déclarés admis sur liste principale aux concours enseignants externes et internes pour la France entière, les collectivités d'outre-mer et la Nouvelle-Calédonie, 22 380 (85 %) d'entre eux ont réussi un concours dans le secteur public, pour le primaire (40 %) et le secondaire (45 %). Par ailleurs, 3 860 candidats ont été reçus aux concours enseignants du secteur privé sous contrat. Dans l'enseignement public, l'entrée se fait majoritairement par la voie externe : 97 % des admis du premier degré et 78 % du second degré. Dans l'enseignement privé sous contrat, le mode de recrutement externe est également prépondérant pour le premier degré (94 %). En revanche, les recrutements externes sont minoritaires pour le second degré (42 %) ▶ **figure 1**.

### Environ un quart des admis aux concours externes en 2019 sont des candidats qui ont échoué dans cette voie de recrutement en 2018

Les candidats peuvent se présenter, à la même session, à plusieurs concours, à plusieurs sections d'un même concours. Aux concours externes, les admissions multiples sont très marginales dans le premier degré public, en raison de la moindre variété des concours (moins de 0,5 %).

### ▶ 1 Répartition des admis par type de concours et voies d'accès en 2019<sup>1</sup>



1. Le graphique représente les candidatures, un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.  
2. La session supplémentaire du concours externe est prise en compte.  
**Note** : les « concours externes » désignent les concours externe, externe spécial et troisième concours. Les « concours internes » incluent le premier concours interne, le second concours interne et le second concours interne spécial.  
**Champ** : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.  
**Source** : MENJS-MESRI-DEPP, bases de données sur les concours, session 2019. MENJS-MESRI-DGRH-DAF.  
Réf. : Note d'Information, n° 20.44. © DEPP

Dans le second degré public, les 9 195 admissions aux concours externes 2019 correspondent à 8 931 personnes. Ainsi, 3 % des candidats effectifs sont déclarés admis à plusieurs concours externes, un taux qui fluctue entre 3 et 5 % au cours des huit dernières années. En effet, environ 100 personnes sont admises à la fois à l'agrégation et au Capes, 100 autres au Capes et au CAPLP, et 40 au Capet et au CAPLP.

À chaque session, le nombre de « recalés » est important, de l'ordre de sept candidats sur dix pour le primaire, de huit candidats sur dix pour le secondaire en 2019, sans les multicandidatures. Une partie d'entre eux se représente l'année suivante. Aussi, 23 % des admis aux concours externes de professeurs des écoles sont des candidats qui ont échoué à un concours externe de la session précédente, 26 % pour les concours enseignants du second degré.

## Les étudiants issus des Inspé représentent la moitié des admis aux concours externes pour le public, deux fois moins pour le privé

Dans l'enseignement public, aux concours externes, les étudiants représentent deux tiers des lauréats (65 % pour le premier degré et 66 % pour le second degré). Une grande majorité d'entre eux est issue des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé), et principalement en première année ► figures 2 et 3. Les étudiants Inspé constituent la majorité des admis aux concours externes de professeurs des écoles (60 %), aux Capes (85 %) et Capes (55 %). Ils sont également nombreux, autour de 39 %, parmi les admis aux Capet et CAPLP. En revanche, à l'agrégation, ce sont les étudiants hors Inspé qui sont les plus nombreux (40 %), les étudiants Inspé ne représentant que 1 % des admis. Pour les concours externes du premier degré, la part des étudiants hors Inspé s'établit à 6 %. Les étudiants hors Inspé ont essentiellement suivi une préparation au concours pour le primaire comme pour le secondaire (70 %). Dans le second degré, les étudiants ENS, très minoritaires, sauf à l'agrégation, affichent les

### ► 2 Origine des lauréats des concours de professeurs des écoles, session 2019<sup>1</sup>

Origine des candidats	Admis	%	Taux de réussite	% femmes	Âge moyen
<b>Concours externes du public<sup>2</sup></b>					
Étudiants en Inspé	6 139	59,5	35,8	85,4	25,1
Étudiants hors Inspé	564	5,5	25,3	83,0	28,8
Enseignants <sup>3</sup>	634	6,1	24,5	81,4	33,5
Personnels d'éducation et de surveillance	371	3,6	14,5	77,4	30,2
Autres emplois dans secteurs public ou privé	1 423	13,8	21,9	85,3	36,0
Sans emploi	1 190	11,5	22,5	82,2	34,4
<b>Total</b>	<b>10 321</b>	<b>100,0</b>	<b>28,4</b>	<b>84,4</b>	<b>28,6</b>
<b>Concours internes du public</b>					
Enseignants <sup>3</sup>	141	49,8	34,3	79,4	37,1
<i>dont contractuels</i>	75	26,5	26,1	81,3	34,0
Personnels d'éducation et de surveillance	20	7,1	10,0	70,0	33,6
Autres emplois dans secteur public	122	43,1	28,8	74,6	39,0
<b>Total</b>	<b>283</b>	<b>100,0</b>	<b>27,3</b>	<b>76,7</b>	<b>37,6</b>
<b>Concours externes du privé sous contrat</b>					
Étudiants en Inspé	158	14,9	40,8	93,0	26,0
Étudiants hors Inspé	382	36,0	38,2	92,1	26,7
Enseignants <sup>3</sup>	269	25,3	17,8	93,3	34,6
Personnels d'éducation et de surveillance	13	1,2	14,0	76,9	30,9
Autres emplois dans secteurs public ou privé	128	12,1	28,8	96,9	36,5
Sans emploi	111	10,5	22,7	94,6	34,6
<b>Total</b>	<b>1 061</b>	<b>100,0</b>	<b>27,0</b>	<b>93,2</b>	<b>30,7</b>
<b>Concours internes du privé sous contrat</b>					
Enseignants <sup>4</sup>	67	100,0	41,9	91,0	37,4

1. Le tableau représente les candidatures, un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. La session supplémentaire du concours externe est prise en compte.

3. Enseignants titulaires ou non titulaires, enseignement public ou privé.

4. Enseignants du privé.

**Champ :** France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

**Source :** MENJS-MESRI-DEPP, bases de données sur les concours, session 2019.

Réf. : Note d'Information, n° 20.44. © DEPP

### ► 3 Origine des lauréats des concours du second degré en 2019<sup>1</sup> (en %)

Origine des candidats	Agrégation	Capes	Capeps	Capet	CAPLP	Tous concours du second degré			
						Admis	Taux de réussite	% femmes	Âge moyen
<b>Concours externes du public</b>									
Étudiants en Inspé	1,0	54,9	84,5	39,3	38,7	45,1	30,5	59,1	25,4
Étudiants hors Inspé	39,6	16,0	6,3	2,2	2,1	16,4	29,2	53,9	25,4
Élèves ENS	26,4	0,9				4,8	68,7	43,2	23,8
Enseignants <sup>2</sup>	24,5	10,2	2,8	36,1	33,0	16,7	12,2	51,4	36,0
Personnels d'éducation et de surveillance	0,4	2,4	4,1	1,8	3,4	2,2	11,0	59,1	28,1
Autres emplois dans secteurs public ou privé	3,3	7,5	0,2	15,3	17,2	8,1	16,7	55,5	37,5
Sans emploi	4,8	8,1	2,1	5,3	5,6	6,7	16,4	48,0	31,8
<b>Effectifs</b>	<b>1 489</b>	<b>5 247</b>	<b>650</b>	<b>549</b>	<b>1 260</b>	<b>9 195</b>	<b>21,9</b>	<b>55,2</b>	<b>28,5</b>
<b>Concours internes du public</b>									
Enseignants <sup>2</sup>	97,0	92,1	60,0	96,6	92,1	93,2	15,0	60,5	39,0
<i>dont contractuels</i>		70,7	45,0	74,1	67,3	42,3	23,8	61,4	38,1
Personnels d'éducation et de surveillance		4,0	25,0	1,7	1,5	2,6	9,9	57,4	31,1
Autres emplois dans secteur public	3,0	3,9	15,0	1,7	6,4	4,2	11,1	63,0	39,7
<b>Effectifs</b>	<b>995</b>	<b>995</b>	<b>80</b>	<b>120</b>	<b>391</b>	<b>2 581</b>	<b>14,6</b>	<b>60,5</b>	<b>38,9</b>
<b>Concours externes du privé sous contrat</b>									
Étudiants en Inspé		37,4	65,2	7,1	16,3	34,5	29,9	69,3	25,6
Étudiants hors Inspé		16,5	26,1	1,8	5,4	14,8	28,6	67,1	26,4
Élèves ENS		0,3				0,3	75,0	100,0	24,3
Enseignants <sup>2</sup>		30,8		67,9	63,3	35,4	12,8	63,2	35,7
Personnels d'éducation et de surveillance		1,4			1,8	1,3	8,5	33,3	31,1
Autres emplois dans secteurs public ou privé		7,1	1,5	21,4	8,4	7,6	12,8	60,2	36,8
Sans emploi		6,5	7,2	1,8	4,8	6,1	14,0	61,4	34,3
<b>Effectifs</b>		<b>861</b>	<b>69</b>	<b>56</b>	<b>166</b>	<b>1 152</b>	<b>17,8</b>	<b>65,3</b>	<b>30,8</b>
<b>Concours internes du privé sous contrat</b>									
Enseignants <sup>3</sup>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	25,6	67,3	38,3
<b>Effectifs</b>	<b>149</b>	<b>1 020</b>	<b>125</b>	<b>60</b>	<b>226</b>	<b>1 580</b>	<b>25,6</b>	<b>67,3</b>	<b>38,3</b>

1. Le tableau représente les candidatures, un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. Enseignants titulaires ou non titulaires, enseignement public ou privé.

3. Enseignants du privé.

**Champ :** France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

**Source :** MENJS-MESRI-DEPP, bases de données sur les concours, session 2019.

Réf. : Note d'Information, n° 20.44. © DEPP

meilleurs taux de réussite. Les étudiants Inspé obtiennent des meilleurs taux de réussite que les étudiants hors Inspé pour chaque type de concours, une réussite différenciée selon les académies dans le primaire, selon les disciplines dans le secondaire. Ainsi, pour l'enseignement public, 36 % des étudiants Inspé présents ont été admis aux concours externes de professeurs des écoles, 25 % pour les étudiants hors Inspé, respectivement 31 % et 29 % pour le secondaire.

### Aux concours du premier degré public, les étudiants Inspé réussissent mieux que les autres étudiants dans presque toutes les académies

L'académie d'inscription au concours étant libre, les étudiants Inspé peuvent avoir suivi leur scolarité dans un Inspé situé dans une autre académie que celle choisie pour le concours. Aux concours externes de professeurs des écoles publiques, plus d'un tiers des étudiants admis issus des Inspé est concentré dans les trois académies de Versailles, de Créteil et de Lille. Toutefois, en France métropolitaine, les académies de Créteil et de Versailles ont les plus faibles ratios d'étudiants Inspé (en deçà de 55 %) parmi les admis, ainsi que l'académie de Nice. Les académies qui affichent les plus fortes proportions d'étudiants Inspé (au-dessus de 75 %) parmi les candidats déclarés admis sont celles de Caen, de Besançon et d'Orléans-Tours. Dans les académies d'outre-mer, la part d'étudiants Inspé varie de 5 % pour Mayotte à 73 % pour la Polynésie. Parallèlement, la proportion d'étudiants hors Inspé parmi les admis varie de 1 % pour Limoges à 10 % pour Clermont-Ferrand (voir « Pour en savoir plus » - figure 4).

Les étudiants Inspé ont un taux de réussite supérieur aux autres étudiants dans la quasi-totalité des académies, à l'exception de celles de Clermont-Ferrand et de Guyane.

### ► 5 Taux de réussite des lauréats des concours externes, par origine et type de disciplines, dans le second degré public en 2019<sup>1</sup> (en %)

Origine des candidats	Disciplines scientifiques	Disciplines littéraires et sciences humaines	Langues	Disciplines artistiques	Éducation physique et sportive	Disciplines professionnelles
Étudiants en Inspé	40,7	30,5	37,0	29,5	16,7	34,5
Étudiants hors Inspé	41,6	25,5	32,8	19,5	16,6	12,2
Élèves ENS	68,5	59,5	78,9	70,0	94,1	80,7
Enseignants <sup>2</sup>	8,0	10,1	13,1	11,0	7,0	17,9
Personnels d'éducation et de surveillance	10,1	10,9	13,2	10,7	8,2	13,6
Autres emplois dans secteurs public ou privé	19,1	15,0	19,2	13,1	1,6	16,1
Sans emploi	21,4	14,1	19,5	9,7	10,2	12,6
<b>Total</b>	<b>25,3</b>	<b>21,6</b>	<b>24,6</b>	<b>18,2</b>	<b>14,7</b>	<b>20,5</b>

1. Le tableau représente les candidatures, un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. Enseignants titulaires ou non titulaires, enseignement public ou privé.

Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, bases de données sur les concours, session 2019.

La différence entre le taux de réussite des étudiants Inspé et les étudiants hors Inspé est importante dans les académies de Limoges, de Strasbourg, de Paris, d'Amiens et de Reims, allant de 29 à 21 points de plus en faveur des étudiants Inspé.

### Dans le second degré public, les étudiants Inspé obtiennent des taux de réussite supérieurs aux étudiants hors Inspé dans presque toutes les disciplines

Aux concours externes enseignants du second degré public, les étudiants Inspé réussissent mieux que les étudiants hors Inspé, sauf dans les disciplines scientifiques où le taux de réussite est globalement inférieur de 0,9 point ► figure 5. Toutefois, selon les concours pour un même type de discipline, les taux de réussite sont très variables.

Ainsi, dans les disciplines scientifiques, si 52 % des étudiants Inspé présents obtiennent le CAPLP externe, 42 % le Capes externe, le taux descend à 5 % à l'agrégation externe contre 40 % pour les étudiants hors Inspé (voir « Pour en savoir plus » - figure 6).

Dans les disciplines professionnelles, l'écart entre la réussite des étudiants Inspé et celle des étudiants hors Inspé est important : elle est quatre fois plus élevée au CAPLP externe, deux fois plus au Capet externe.

### Aux concours externes du public, un tiers des admis ne sont pas étudiants

Le métier d'enseignant attire d'autres profils aux concours externes du public, mais leurs taux de réussite restent sensiblement inférieurs à ceux des étudiants ► figures 2 et 3. La part des actifs opérant une reconversion dans l'enseignement est significative aux concours du premier degré public. En effet, les candidats en emploi

dans les secteurs public ou privé constituent 14 % des recrutements externes, au lieu de 8 % dans le second degré (jusqu'à 17 % au CAPLP, 15 % au Capet). Les candidats sans emploi constituent toujours une proportion importante d'admis, 12 % dans le premier degré pour 7 % dans le second degré. Les disparités de réussite demeurent particulièrement élevées selon les publics. Pour le secondaire, les chances de réussite des candidats hors éducation nationale ou sans emploi sont divisées par deux par rapport à celles des étudiants issus des Inspé mais sont plus élevées que pour les personnels d'éducation et de surveillance dont le taux de réussite est de 11 %. C'est la même hiérarchie mais avec des écarts moindres pour le primaire. Aux concours internes du second degré public, à l'exception de l'agrégation et du Capes, la majorité des lauréats sont des enseignants non titulaires : 67 % de professeurs contractuels au CAPLP, 71 % au Capes, 74 % au Capet. Le reste des lauréats correspond principalement à des enseignants déjà titulaires d'un concours, qui souhaitent changer de corps, de niveau ou de secteur d'enseignement.

En revanche, seul un quart des lauréats des concours internes de professeurs des écoles sont des enseignants contractuels. Un autre quart correspond à des enseignants déjà titulaires d'un concours : outre les souhaits de changement de corps, de niveau ou de secteur d'enseignement, certains professeurs des écoles passent le concours pour accélérer une mobilité, le concours étant académique. Enfin, la moitié des lauréats provient d'autres emplois ; le métier de professeur des écoles attirant la reconversion d'agents publics d'horizons variés.

Dans l'enseignement privé sous contrat, aux concours externes, la part des lauréats issue des Inspé est sensiblement inférieure à celle de l'enseignement public (15 % pour le primaire, 35 % pour le secondaire). À l'inverse, la proportion de lauréats ayant une expérience d'enseignement est quatre fois plus élevée dans le privé que dans le public pour le primaire, deux fois plus pour le secondaire.

### La part des lauréats en emploi hors éducation nationale progresse aux concours d'enseignement depuis 2013

Au cours des sept dernières sessions, l'évolution de l'origine des candidats est assez hétérogène selon le niveau d'enseignement. Dans le primaire, la baisse du nombre de postes en 2019 est plus marquée pour les concours internes que pour les concours externes (voir « Pour en savoir plus »).

Réf. : Note d'Information, n° 20.44. © DEPP

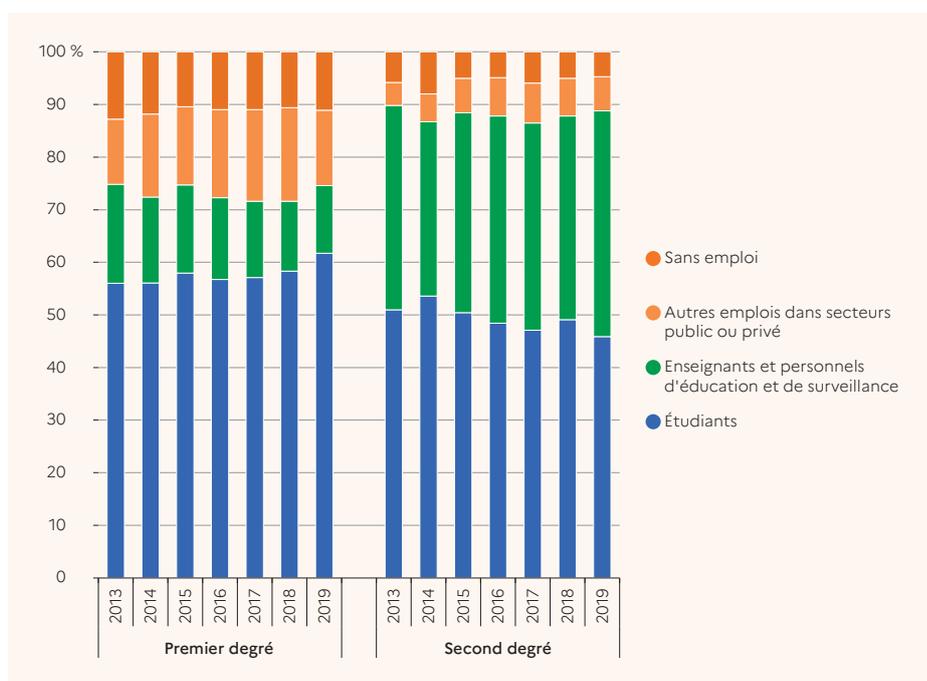
Ainsi, la part des étudiants augmente en 2019. Le fléchissement de la part de lauréats qui étaient enseignants (titulaires ou non titulaires) ou personnels d'éducation et de surveillance est plus ancien ; il s'observe de façon continue depuis plusieurs années. D'une part, le vivier des anciens instituteurs, passant le premier concours interne pour devenir professeurs des écoles, se réduit de plus en plus avec les années. D'autre part, il y a peu d'enseignants contractuels dans le premier degré, et depuis plusieurs années, de nombreux postes ne sont pas pourvus aux seconds concours internes.

Dans le secondaire, alors que l'offre de postes diminue de 4 % en 2019 pour les concours externes classiques, elle augmente fortement pour les concours internes (+ 18 %), dans un contexte de fin des recrutements réservés dits « Sauvadet », d'où l'augmentation de la part de lauréats en emploi au sein du ministère. La part de lauréats étudiants diminue symétriquement. En outre, l'offre progresse de 8 % pour les troisièmes concours, d'où une réduction de la part des candidats issus d'emploi hors Éducation nationale relativement limitée. Néanmoins, une tendance est commune : la part des lauréats en emploi hors éducation nationale (salariés du secteur privé ou agents publics) augmente entre 2013 et 2018, puis marque le pas en 2019, alors que celle des candidats se déclarant sans emploi diminue légèrement ► **figure 7**. En effet, l'augmentation du nombre de postes aux concours enseignants à partir de 2013 a fait fortement croître la part de personnes en emploi hors éducation nationale par rapport aux sessions 2008-2012 (voir « **Pour en savoir plus** »). En 2019, la réduction de l'offre de postes dans les deux degrés privilégie de nouveau des candidats au profil plus classique : étudiants, enseignants contractuels et assistants d'éducation.

### Les lauréats des concours externes ont en moyenne deux ans de moins dans le public que dans le privé

En 2019, dans l'enseignement public, les moins de 30 ans représentent les deux tiers des admis aux concours externes pour le primaire, jusqu'à 70 % pour le secondaire, un peu plus de la moitié dans l'enseignement privé (respectivement 54 % et 58 %) (voir « **Pour en savoir plus** » - **figure 8**). Globalement, l'âge moyen des admis est moins élevé aux concours enseignants du public (28,8 ans dans l'enseignement primaire et 30,8 ans dans le secondaire) que du privé (respectivement 31,1 ans et 35,1 ans).

### ► 7 Origine des lauréats (public + privé, externe + interne) depuis 2013<sup>1</sup>



1. Le graphique représente les candidatures, un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.  
**Champ** : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.  
**Source** : MENJS-MESRI-DEPP, bases de données sur les concours, session 2019. MENJS-MESRI-DGRH-DAF.  
 Réf. : Note d'Information, n° 20.44. © DEPP

L'âge moyen des lauréats a progressé de un à deux ans au cours des dernières années, consécutivement à la maîtrise des formations à partir de la session 2011, et à la diversification du profil des candidats (voir « **Pour en savoir plus** » - **figure 9**). Pour le public, la moyenne d'âge est moins élevée aux concours externes, autour de 29 ans, et reste liée au parcours antérieur ► **figures 2 et 3**. Les étudiants y sont en moyenne plus jeunes : 25 ans pour les étudiants issus des Inspé, onze ans de plus pour les lauréats en emploi dans les secteurs public ou privé et neuf ans pour ceux sans emploi dans le premier degré (respectivement douze ans et six ans dans le second degré). L'âge moyen des lauréats des concours internes est supérieur à celui des lauréats des concours externes, de neuf ans pour le primaire, de dix ans pour le secondaire.

### Les recrutements sont plus largement féminisés dans l'enseignement primaire que dans le secondaire : la mixité n'est jamais atteinte

Comme lors des sessions précédentes, les femmes constituent la majorité des lauréats des concours enseignants, plus dans le privé que dans le public. La part des femmes est sensiblement plus élevée dans l'enseignement primaire (84 % dans le public et 93 % dans le privé sous contrat) que dans le secondaire (respectivement 56 % et 66 %) ► **figures 2 et 3**.

Dans l'ensemble, la proportion de femmes a tendance à décroître aux concours externes au cours des six dernières années (voir « **Pour en savoir plus** », **figure 10**). Les recrutements internes sont plus féminisés dans le second degré (61 % dans le public et 67 % dans le privé sous contrat) que les recrutements externes (55 % et 65 %). Dans l'ensemble, la part des femmes est proche du taux moyen quel que soit le groupe d'origine des candidats admis, sauf parmi les personnels d'éducation et de surveillance plus masculins. S'agissant des concours externes du secondaire public, les femmes sont minoritaires parmi les élèves ENS et les candidats sans emploi. ■

**POUR EN SAVOIR PLUS**

Retrouvez la Note d'Information 20.44, ses figures et données complémentaires sur [education.gouv.fr/etudes-et-statistiques](http://education.gouv.fr/etudes-et-statistiques)